

2. Formulaire de calcul du taux de participation des élèves

Numéro d'identification
PIRLS de l'école

9999

Province

AB

(1) Numéro d'identification PIRLS de la classe	(2) Nombre d'élèves présents	(3) Nombre d'élèves absents	(4) Nombre d'élèves présents + Nombre d'élèves absents	(5) Taux de participation (%)	(6) Séance de rattrapage	
				$\frac{\text{élèves présents}}{\text{élèves présents} + \text{élèves absents}} \times 100$		
Consigner le numéro d'identification PIRLS de chaque classe sélectionnée.	Référez-vous au <i>Formulaire de suivi des élèves</i> . Consigner le nombre total d'élèves présents durant une ou plusieurs parties du test. Ces élèves sont identifiés par le code de participation « P » ou « SA ».	Consigner le nombre total d'élèves absents « A » ou non participant pour cause de refus parental « R ». Ne <u>pas</u> inclure les élèves ayant définitivement quitté l'école. Ces élèves sont identifiés par le code de participation « N/A ».	Additionner les chiffres des colonnes 2 et 3.	Diviser le chiffre de la colonne 2 par le chiffre de la colonne 4, puis multiplier ce résultat par 100.	Dans le cas où le taux de participation des élèves pour cette classe était inférieur à 90 % : A. Cocher la case dans la colonne 6.A. pour indiquer qu'une séance de rattrapage a été organisée. B. Consigner dans la colonne 6.B. le nombre total d'élèves ayant participé à la séance de rattrapage.	
					6.A.	6.B.
999901	11	4	15	73	☒	3
					☐	
					☐	
					☐	

Si le taux de participation des élèves pour l'une des classes sélectionnées est inférieur à 90 %, alors une séance de rattrapage est requise. Même si la tenue d'une séance de rattrapage à l'école ne permet pas d'augmenter le taux de participation des élèves à 90 %, il faut néanmoins l'organiser pour améliorer le taux de participation autant que possible. Si le faible taux de participation est dû uniquement aux absences des élèves ou que leurs parents ou tutrices ou tuteurs ont refusé qu'ils participent à l'évaluation, alors une séance de rattrapage n'est pas possible et elle n'est pas requise.

Si plusieurs classes ont participé au PIRLS dans l'école, une seule séance de rattrapage peut être organisée pour les élèves absents de l'ensemble des classes participantes. Seuls les élèves dont le nom figure dans le *Formulaire de suivi des élèves* peuvent y participer. Aucune substitution d'élèves n'est autorisée.